

Page : 1/8

Date d'impression : 31.08.2015 Numéro de version 8 Révision: 31.08.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit:

AÉROSOL

DETECT 1000

· Code du produit:

114034

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Emploi de la substance / de

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la

préparation Détecteur de fuites

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: TEC INDUSTRIES SERVICE

ZI de la Massane

13210 Saint-Rémy de Provence Tél: +33(0)4.90.92.74.70. Fax: +33(0)4.90.92.44.44.

Courriel: securite@tec-industries.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS): 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07

· Mention d'avertissement

Attention

· Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes,

des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer

avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

(suite page 2)



Page : 2/8

Numéro de version 8 Révision: 31.08.2015 Date d'impression: 31.08.2015

Nom du produit: DETECT 1000

(suite de la page 1)

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à

une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la P501

réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Indications complémentaires: Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

· Composants dangereux:

Numéro CE: 931-329-6 Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N- 2,5-10%

Reg.nr.: 01-2119490100-53 bis(hydroxyethyl)

🔷 Eye Dam. 1, H318; 🕸 Aquatic Chronic 2, H411; 🕦 Skin Irrit. 2, H315 Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Demander immédiatement conseil à un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.

· Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en

écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

· 4.3 Indication des éventuels

soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Le produit n'est pas inflammable.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression

et un risque d'éclatement du boîtier.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection intégrale.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 3)



Page : 3/8

Numéro de version 8 Révision: 31.08.2015 Date d'impression: 31.08.2015

Nom du produit: DETECT 1000

(suite de la page 2)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles. équipement de protection et

procédures d'urgence · 6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement:

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir

les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettovage:

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Préventions des incendies et des explosions:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages

sous pression.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de

pression et un risque d'éclatement.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)



Page : 4/8

Numéro de version 8 Révision: 31.08.2015 Date d'impression : 31.08.2015

Nom du produit: DETECT 1000

(suite de la page 3)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste

de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances

présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

Dermique Effets locaux (courts et long terme) 0,09 mg/cm² (Travailleurs / Workers)

Effets systémiques à long terme 4,16 mg/kg /jour (Travailleurs / Workers)

Inhalatoire Effets systémiques à long terme. 73,4 mg/m3 (Travailleurs / Workers)

· PNEC

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

PNEC - STP 830 ma/l (-) 0,0007 mg/l (-) PNEC - eau de mer / sea water PNEC - eau douce / fresh water 0,007 mg/l (-) PNEC - sol / ground 0,0189 mg/kg (-)

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au Remarques supplémentaires:

moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et

d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour

toute personne sujette aux allergies.

· Protection respiratoire: Non nécessaire.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au

produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants Caoutchouc nitrile

> Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant

l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau

des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.



Page : 5/8

Numéro de version 8 Révision: 31.08.2015 Date d'impression : 31.08.2015

Nom du produit: DETECT 1000

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Ambré

· Odeur: Faible, caractéristique

· valeur du pH (50 g/l) à 20 °C: 8,3

· Changement d'état

Point d'ébullition: 100 °C

· Point d'éclair: non applicable

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité à 25 °C: 1,002 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 9.2 Autres informations Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Soluble

0.0%

· 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

· 10.4 Conditions à éviter Chaleur, flamme et sources d'étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Température > 50 °C.

· 10.5 Matières incompatibles:

Matières à éviter : Acides fort. Oxydants

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

LD50. > 5000 mg/kg (Rat) Oral Dermique LD50. > 2000 mg/kg (Lapin)

· Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation

cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

(suite page 6)



Page : 6/8

(suite de la page 5)

Numéro de version 8 Révision: 31.08.2015 Date d'impression: 31.08.2015

Nom du produit: DETECT 1000

· Lésions oculaires graves/irritation

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

Provoque une sévère irritation des yeux.

sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne · Danger par aspiration

sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Amides, C8-18 (even numbered) and C18-unsatd., N, N-bis(hydroxyethyl)

CL50 2,4 mg/l (Fish) (OECD 203 - 96h) EC50 3,2 mg/l (Daphnia) (OECD 202) NOEC 0,07 mg/l (Daphnia) (OECD 211)

0,32 mg/l (Fish)

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)



Page : 7/8

Date d'impression : 31.08.2015 Numéro de version 8 Révision: 31.08.2015

Nom du produit: DETECT 1000

Ne pas percer ou brûler même après usage.

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR UN1950 AÉROSOLS

IMDGIATAAEROSOLSAEROSOLS, non-flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



• Classe 2 5A Gaz. • Étiquette 2.2

· IMDG, IATA



• Class 2.2 • Label 2.2

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

· Indice Kemler:

· **No EMS:** F-D,S-U

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

Quantités limitées (LQ)
 Catégorie de transport
 Code de restriction en tunnels

· "Règlement type" de l'ONU: UN1950, AÉROSOLS, 2.2

- FI



Page : 8/8

Date d'impression : 31.08.2015 Numéro de version 8 Révision: 31.08.2015

Nom du produit: DETECT 1000

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Tableau 49 et 49bis des maladies professionnelles : " Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthnolamines." et "Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine."

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 60 mois à compter de sa date de fabrication.

· *Phrases importantes :* H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations: ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative : Flammable aerosols, Hazard Category 3

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR